

**Projet de construction d'une centrale photovoltaïque –
Châteaudun (28)**



Pré-diagnostic écologique

FEVRIER 2026

TABLE DES MATIERES

1	Contexte.....	3
2	Présentation et localisation du projet	5
2.1	Localisation du projet.....	5
2.2	Présentation du projet	8
2.3	Caractéristiques du projet.....	9
3	Méthodologie d'analyse du site	11
3.1	Les aires d'études analysées	11
4	Synthèse du recueil bibliographique.....	12
4.1	<i>Contexte environnemental</i>	12
4.1.1	Synthèse des protections et inventaires patrimoniaux consultés	12
5	analyse du site	17
5.1	<i>Caractéristique du milieu</i>	17
5.1.1	Physico-environnementaux.....	17
5.1.2	Habitats et diversités biologiques	20
6	Compte-rendu de la visite du site	21
6.1	<i>Concernant les habitats</i>	21
6.1.1	Concernant la Flore	24
6.1.2	Concernant les Oiseaux	24
6.1.3	Concernant les chiroptères	24
6.1.4	Concernant les autres mammifères	24
6.1.5	Concernant les amphibiens	25
6.1.6	Concernant les reptiles.....	25
7	preconisations environnementales pour limiter les impacts du projet	26
7.1	<i>Préconisations générales</i>	26
7.1.1	Vis-à-vis des emprises et des installations de chantier :	26
7.1.2	Vis-à-vis des potentielles nuisances associées au chantier :	26
7.1.3	Vis-à-vis des espèces et habitats :	26
7.2	<i>Préconisations spécifiques à la flore remarquable</i>	27
7.3	<i>Préconisations spécifiques à la flore envahissante</i>	27
7.4	<i>Préconisations spécifiques aux habitats</i>	28
7.5	<i>Préconisations spécifiques à la faune</i>	28
8	Conclusion du rapport.....	33
9	ANNEXES.....	34
9.1	<i>Annexe 1 – recueil des données</i>	34
9.2	<i>Annexe 2 – habitats naturels liés à la bibliographie étudiée</i>	35

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de la zone d'étude à l'échelle régionale.....	5
Figure 2 : Localisation du projet à l'échelle communale.....	6
Figure 3 : Insertion de la zone du projet au sein de la zone industrielle.....	7
Figure 4: plan de la centrale photovoltaïque échelle 1/1500ème	8
Figure 5 : plan de la centrale photovoltaïque échelle 1/800ème	9
Figure 6 : localisation des aires d'études	11
Figure 7 : localisation des sites des conservatoires.....	13
Figure 8 : localisation des sites Natura 2000.....	14
Figure 9 : : localisation des ZNIEFF	15
Figure 10 : Carte d'occupation des sols	17
Figure 11 : Zones humides recensées	18
Figure 12 : Localisation du réseau hydrographique	19
Figure 13 : Fonctionnalité écologique	20
Figure 14 : Photographies des habitats recensés au sein de l'aire d'étude	21
Figure 15 : Habitats naturels recensés	23

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Prospections sur site.....	11
Tableau 2 : synthèse des protections et inventaires patrimoniaux consultés	12
Tableau 3 : synthèse des zonages environnementaux du projet.....	16
Tableau 4 : synthèse des zones humides recensées	18
Tableau 5: Liste des habitats naturels recensés au sein de l'aire d'étude	22

1 CONTEXTE

La société R-EV porte un projet qui consiste en la construction d'une microcentrale photovoltaïque (inférieur à 1 MWc) sur la commune de Châteaudun dans le département de l'Eure-et-Loir (28). La centrale s'insère dans un espace urbanisé (Ux), au sein d'une zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services. La société R-EV sollicite une dispense d'étude d'impact au titre de la procédure « au cas par cas ».

Afin de disposer des données nécessaires pour évaluer les sensibilités des zones de travaux, un pré-diagnostic écologique a été effectué.

Ce document présente une synthèse du pré-diagnostic environnemental, réalisé à partir de données bibliographiques disponibles sur le milieu naturel au droit du projet et des données des inventaires écologiques réalisés sur site en octobre 2025 par des écologues, ainsi qu'une évaluation des potentialités écologiques du site basée à la fois sur cette analyse bibliographique et sur les observations effectuées lors de la visite de terrain. Sur la base de ces éléments, des mesures environnementales ont été prises pour la conception, la réalisation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque de Châteaudun.

2 PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET

2.1 Localisation du projet

Le projet se situe sur la commune de Châteaudun, dans le département de l'Eure-et-Loir (28) appartenant à la région Centre-Val de Loire. Le site se trouve à environ 112 km au Sud-Ouest de Paris et à 45 km à l'Est d'Orléans.

Le projet se situe sur un terrain foncier de 19 730,5 m² et est situé en limite Nord de la commune, entre les routes N10 et D910.

La parcelle se trouve au Sud de bassins de rétention de la commune, et au Nord d'une zone industrielle et commerciale. Elle est bordée par des boisements à l'Est et au Sud.

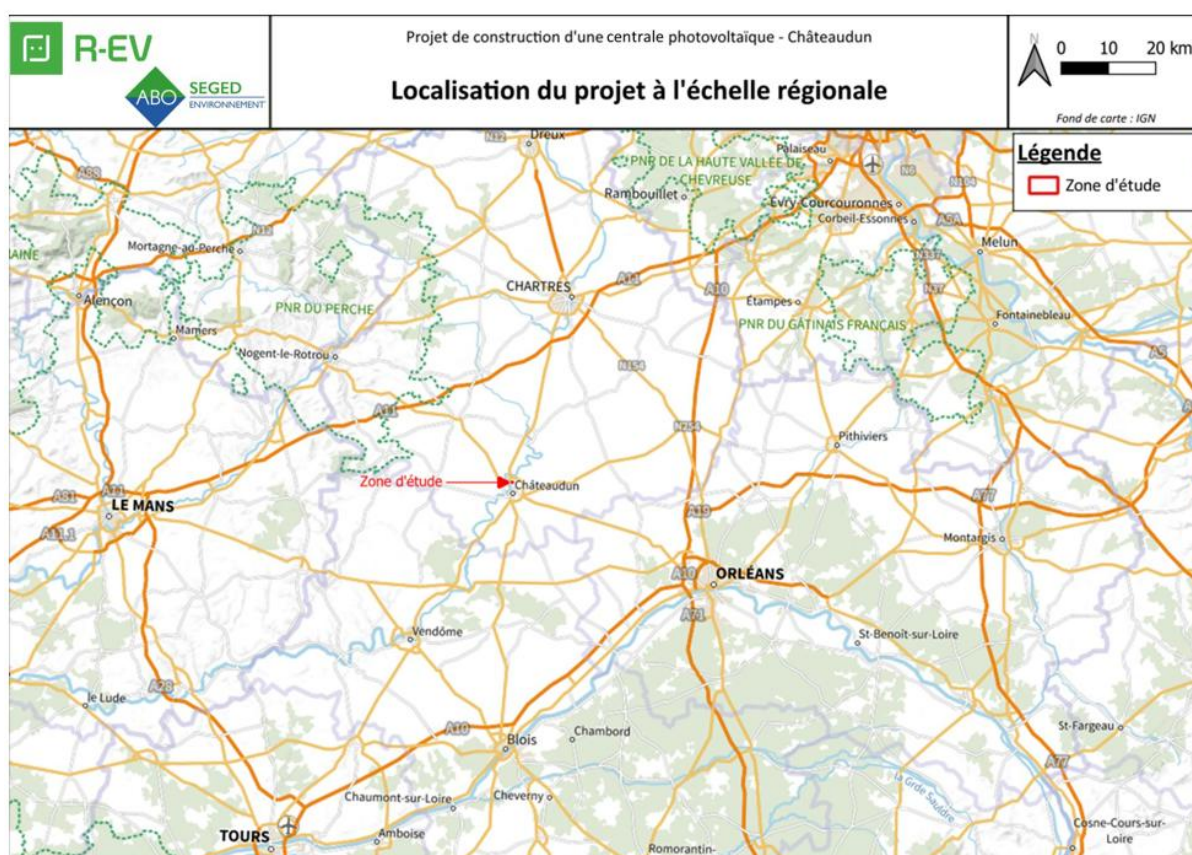


Figure 1: Localisation de la zone d'étude à l'échelle régionale



Figure 2 : Localisation du projet à l'échelle communale



Figure 3 : Insertion de la zone du projet au sein de la zone industrielle

Présentation du projet

R-EV envisage la création d'une centrale photovoltaïque au Nord de la commune de Châteaudun, dans le département de l'Eure-et-Loir (28). Ce projet se situe sur la parcelle cadastrale YO_133, présentant une faible pente vers l'Ouest. Il prévoit l'installation de rangées de panneaux photovoltaïques sur la moitié Est du site, elles seront composées de 48 tables de 19 kWc et 9 tables de 8,5 kWc, ainsi qu'un bassin de rétention à l'angle Sud-Ouest de la parcelle. La moitié Ouest de la parcelle sera occupée par un projet de stockage ne faisant pas l'objet du présent rapport.

Choix de la zone d'implantation : La SPA impose une distance minimale de 50m de ses locaux à toute construction de bâtiments. En l'état, cette partie de la parcelle ne permet pas l'accueil d'une nouvelle activité industrielle dans cette zone, ce qui entraîne une perte de potentielle pour le développement économique de la Commune. La centrale photovoltaïque de Châteaudun permet de palier à ce problème car, n'étant pas un bâtiment, elle permet d'équiper cette zone non équitable par une autre activité industrielle dans cette zone.

L'accès se ferait par l'Ouest par la rue Terres Nouvelle Garenne au milieu de la zone industrielle déjà présente.



Figure 4: plan de la centrale photovoltaïque échelle 1/1500ème



Figure 5 : plan de la centrale photovoltaïque échelle 1/800ème

2.2 Caractéristiques du projet

Le projet de microcentrale photovoltaïque au sol, faisant l'objet de la présente demande, est implanté sur la partie nord du site.

La microcentrale photovoltaïque sol sera composée de tables photovoltaïques positionnées sur des supports fixes constitués de pieux d'ancrage battus. Les études de dimensionnement prenant en compte les contraintes identifiées sur le site, ont permis de dimensionner la centrale de la manière suivante :

La puissance installée de la microcentrale sera de 0.99 MWc.

La centrale comprendra 57 tables composées de modules photovoltaïques en silicium monocristallin.

Les panneaux seront orientés vers le sud avec une inclinaison de 25°. La distance entre le sol et le bas des panneaux sera de 1.1 m et la distance entre le sol et le haut des panneaux sera de 3.35 m au maximum.

Les structures porteuses seront ancrées dans le sol par battage des pieux, ou bien forés bétonnés très ponctuellement en cas de rebus. Le système de câblage sera enterré.

Les équipements techniques seront regroupés dans un local situé à proximité du portail d'entrée de la centrale, Il comprendra le transformateur et les onduleurs permettant de transformer le courant continu en courant alternatif. Une citerne sera installée à proximité du local technique.

La voie d'accès à la centrale photovoltaïque est située au niveau de la route de desserte de la zone d'activité, et comprendra un portail de 5 m de largeur. Afin de permettre la circulation des engins de lutte contre l'incendie, une piste enherbée sera prévue.

Une clôture grillagée d'une hauteur de 1,8 m sera mise en place sur le pourtour du site afin d'éviter toute intrusion dans l'enceinte, notamment pour des raisons de sécurité et de prévention des vols et des détériorations. L'accès aux installations électriques sera limité aux personnes habilitées.

La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau public de distribution selon une solution et un tracé définis par le gestionnaire de réseau Enedis.

Intérêt général du projet

Ce projet de microcentrale photovoltaïque présente de nombreux intérêts, aussi bien sur le plan des collectivités locales que sur le plan national. Il contribue aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et plus généralement aux objectifs européens en termes de politique énergétique, il permet le développement de technologies innovantes créatrices d'emplois, et il entraîne des retombées financières pour les collectivités locales.

Intérêt économique

Les différentes taxes et impôts perçus par les collectivités sont :

- La CET : La Contribution Economique Territoriale.
- L'IFER : L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau, applicable à des sociétés dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire ou des télécommunications. L'une de ses composantes porte sur les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque ou hydraulique.
- La TF : La Taxe Foncière.

Plus généralement, l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque présente des intérêts économiques apportés par la décentralisation des moyens de production (par exemple, limitation des coûts liés aux infrastructures de transport de l'énergie grâce à une production proche de la consommation).

Intérêt collectif

Cette microcentrale sera dimensionnée de manière à ne pas imperméabiliser ni être décompter des surfaces Z.A.N de la collectivité. Sa faible puissance permettra un approvisionnement énergétique à l'échelle du bassin de vie ne nécessitant pas la création de lourdes infrastructures de transport puisque l'électricité produite sera envoyée directement dans le réseau. Cet ouvrage n'engendrera aucune dépense pour la collectivité dans la mesure où toute l'installation y compris le raccordement aux réseaux électriques est assuré par l'opérateur.

Cette production d'électricité au sein d'un site sécurisé est sans impact majeur sur l'environnement, sans émission sonore, sans déchet, sans consommation d'eau et sans émission de gaz à effet de serre.

3 METHODOLOGIE D'ANALYSE DU SITE

3.1 Les aires d'études analysées

Pour la réalisation de ce diagnostic, plusieurs périmètres d'étude ont été définis :

- Aire d'étude de la zone : ce qui correspond à la parcelle du projet proposé.
- Aire d'étude immédiate (AEI) : ce qui correspond à un rayon de 500 m autour de l'emprise du projet pour mieux appréhender les enjeux du projet proposé et s'assurer de la faisabilité du projet.
- Aire d'étude éloignée (AEE) ce qui correspond à un rayon de 5 Km autour de l'emprise du site pour mieux comprendre l'environnement de notre site.

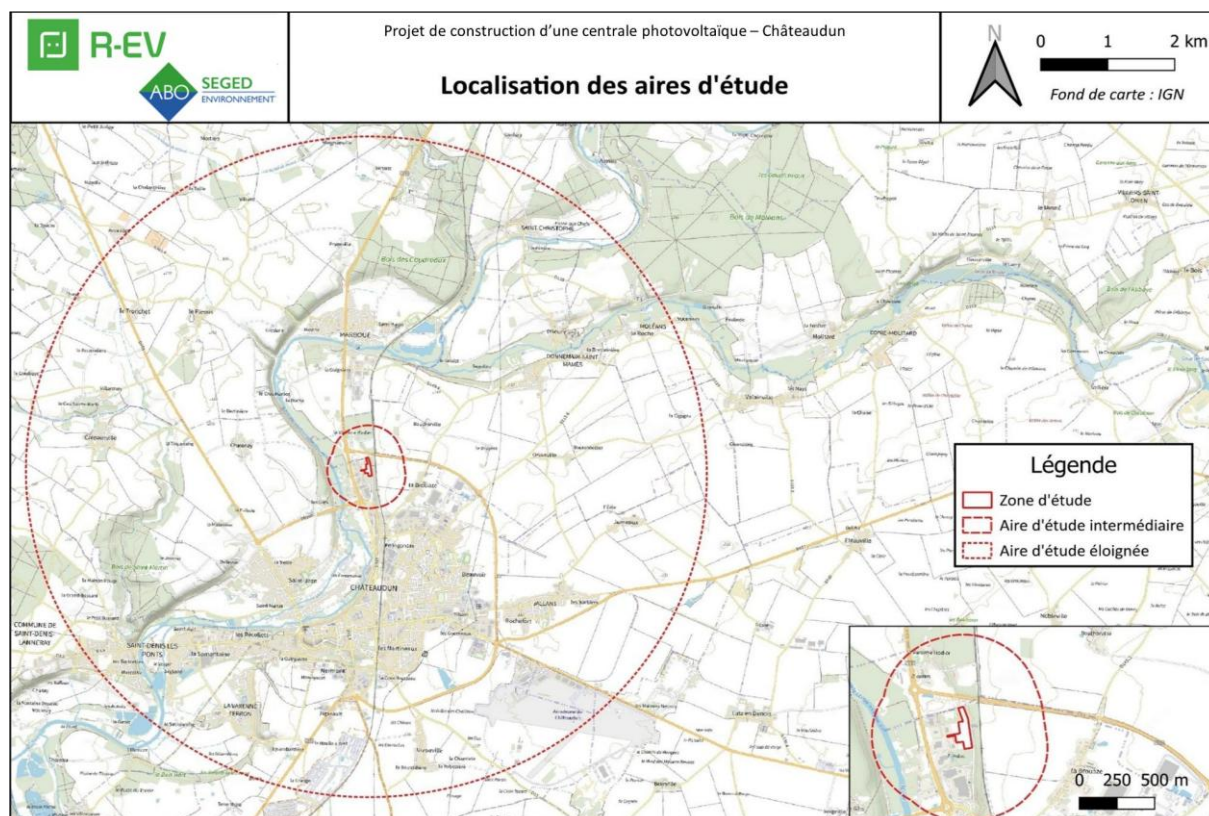


Figure 6 : localisation des aires d'études

Ces échelles sont également utilisées pour la prise en compte de l'analyse bibliographique de toutes les mesures, réglementations, paramètres et enjeux environnementaux cités en annexes.

Les prospections naturalistes au sein de la zone d'étude ont été réalisées le 28 octobre 2025, par le bureau d'étude Naturaliste SEGED, selon le calendrier précisé ci-dessous.

Objet des prospections	Date	Période d'intervention	Conditions météorologiques	Expert
Habitats naturels et flore	28/10/2025	Diurne	12°C, Ciel couvert, vent faible (~20km/h)	M. MARCHAND
Faune				T. BETBEDER

Tableau 1 : Prospections sur site

Les prospections ont été réalisés le 28 octobre 2025. Les résultats de l'étude correspondent aux observations réalisées lors de cette journée d'inventaire.

La plupart des prospections ont été réalisées avec des conditions météorologiques favorables aux taxons ciblés au regard de la période de prospection. Aucune difficulté d'accès particulière n'a été relevée, ce qui a permis de prospecter l'intégralité de la parcelle, qui va au-delà de la zone d'étude.

4 SYNTHÈSE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

4.1 Contexte environnemental

4.1.1 Synthèse des protections et inventaires patrimoniaux consultés

Protection réglementaire	Arrêté de Protection de Biotope
	Arrêté de Protection des Habitats Naturels (APHN)
	Cœur de Parc National
	Réserve biologique (intégrale et dirigée)
	Réserve Naturelle Nationale
	Réserve Naturelle Régionale
Protection contractuelle	Aire d'adhésion de Parc national
	Parc Naturel Régional
	Parc Naturel Marin
Protection par maîtrise foncière	Espace Naturel Sensible
	Sites acquis et gérés des Conservatoires d'Espaces Naturels
Protection au titre de conventions et d'engagements européens ou internationaux	Sites Natura 2000 (Directive « Oiseaux » et Directive « Habitats, Faune, Flore »)
	Réserve de biosphère
	Zone humide protégée par la convention Ramsar
Inventaire patrimonial	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (continentale et marine, de type I et de type II)
	Sites inscrits et sites classés
	Plan National d'Action
	Zone humide d'après le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides
	Continuité écologique (Corridors écologiques surfaciques et linéaires et Réservoirs de biodiversité)
	Occupation du sol d'après Corine Land Cover

Tableau 2 : synthèse des protections et inventaires patrimoniaux consultés

Protections réglementaires

Arrêtés de protection de biotope : aucun arrêté de protection n'est présent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'emprise du projet.

Réserves biologiques : aucune réserve biologique n'est présente dans un rayon de 5 km autour de la zone d'emprise du projet.

Réserves naturelles : aucune réserve naturelle nationale ni régionale n'est comprise dans un rayon de 5 km autour de la zone d'emprise du projet.

Protections contractuelles

Parcs naturels : aucun parc naturel régional ni aucune aire d'adhésion de parc naturel national n'est présent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'emprise du projet.

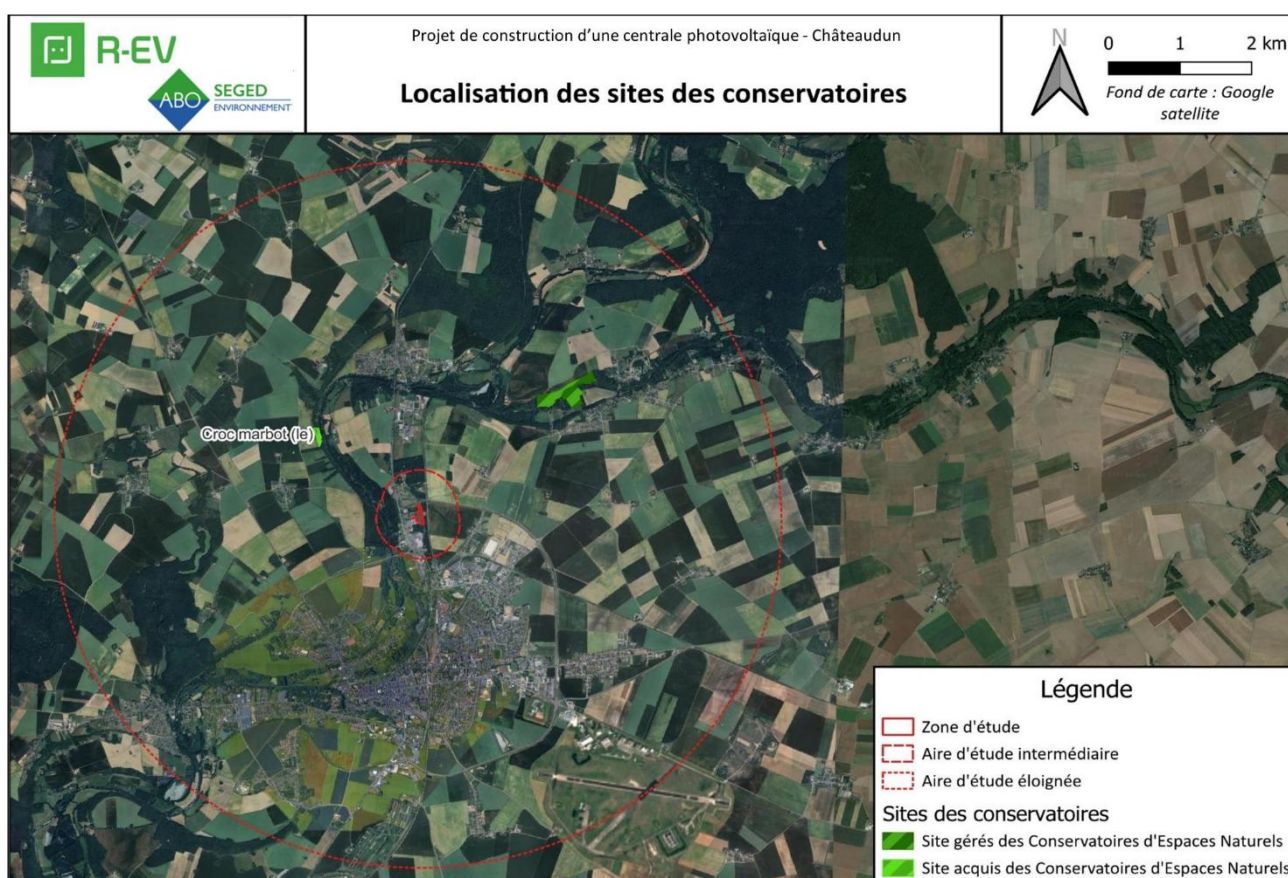


Figure 7 : localisation des sites des conservatoires

Protections par maîtrise foncière

Espaces naturels sensibles : en se basant sur la version de juillet 2023 des espaces naturels sensibles de l'inpn, aucun espace naturel sensible (ens) n'est compris dans l'aire d'étude éloignée.

Sites des conservatoires : en ce qui concerne les sites des conservatoires dans un rayon de 5 km autour du projet, il a été identifié un site acquis par un conservatoire d'espaces naturels et un site géré par un conservatoire d'espaces naturels.

Protections au titre de conventions et d'engagements européens

Sites Natura 2000 :

Aucun site Natura 2000 est présent sur la parcelle. Deux sont présents dans l'aire d'étude intermédiaire (5km).

FR2400553 (Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun) à 376 m

FR2410002 (Beauce et Vallée de la Conie) à 75 m

Une évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000 a été réalisée et les résultats sont disponibles au sein du document dédié. Les enjeux concernant les habitats et les espèces localisées sur notre site n'ont pas d'incidences sur les 2 sites Natura 2000 étudiés.

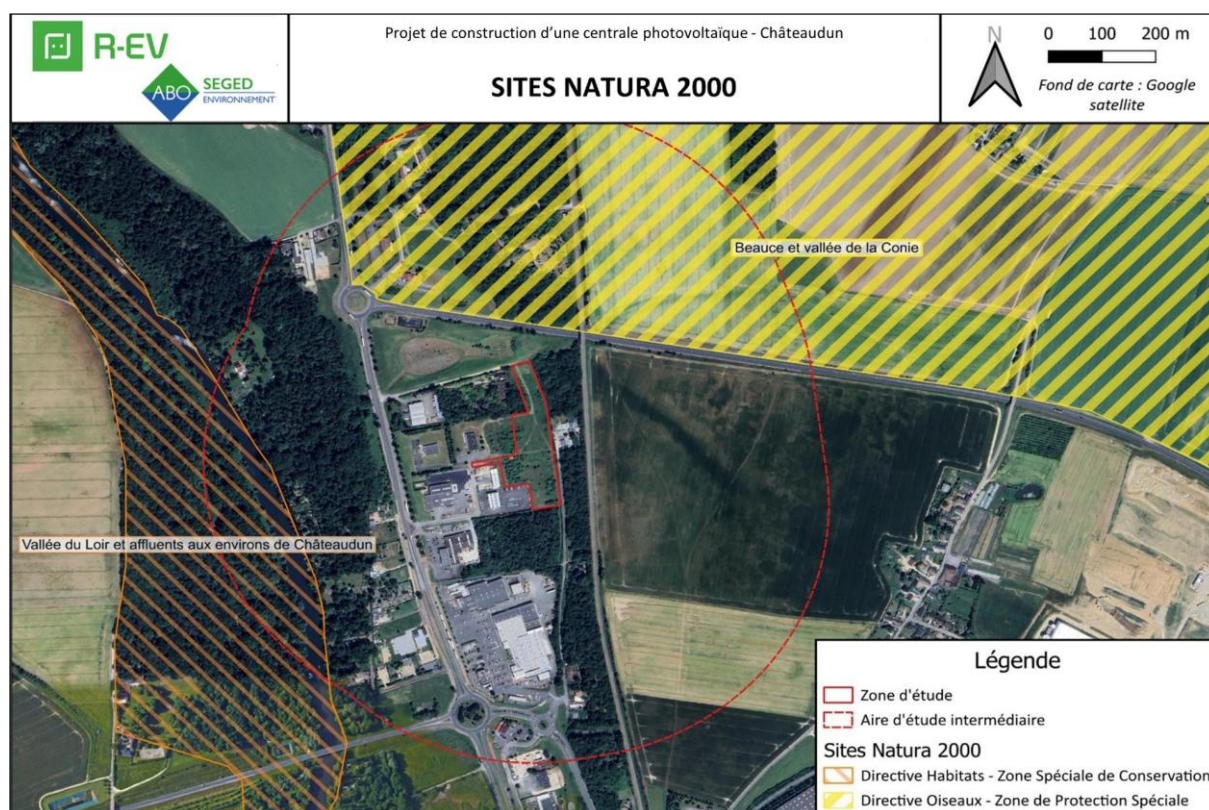


Figure 8 : localisation des sites Natura 2000

Réserve de biosphère : aucune Réserve de biosphère n'est incluse dans l'aire d'étude éloignée.

Sites Ramsar : la Convention de Ramsar définit des zones humides d'importance internationale, appelées sites Ramsar. Aucun de ces sites n'est situé dans l'aire d'étude éloignée (5 km).

Inventaires patrimoniaux

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :

Aucune ZNIEFF n'est présente sur la parcelle du projet.

5 Zones ZNIEFF continentales de type I et deux ZNIEFF continentales de type II, sont identifiées dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

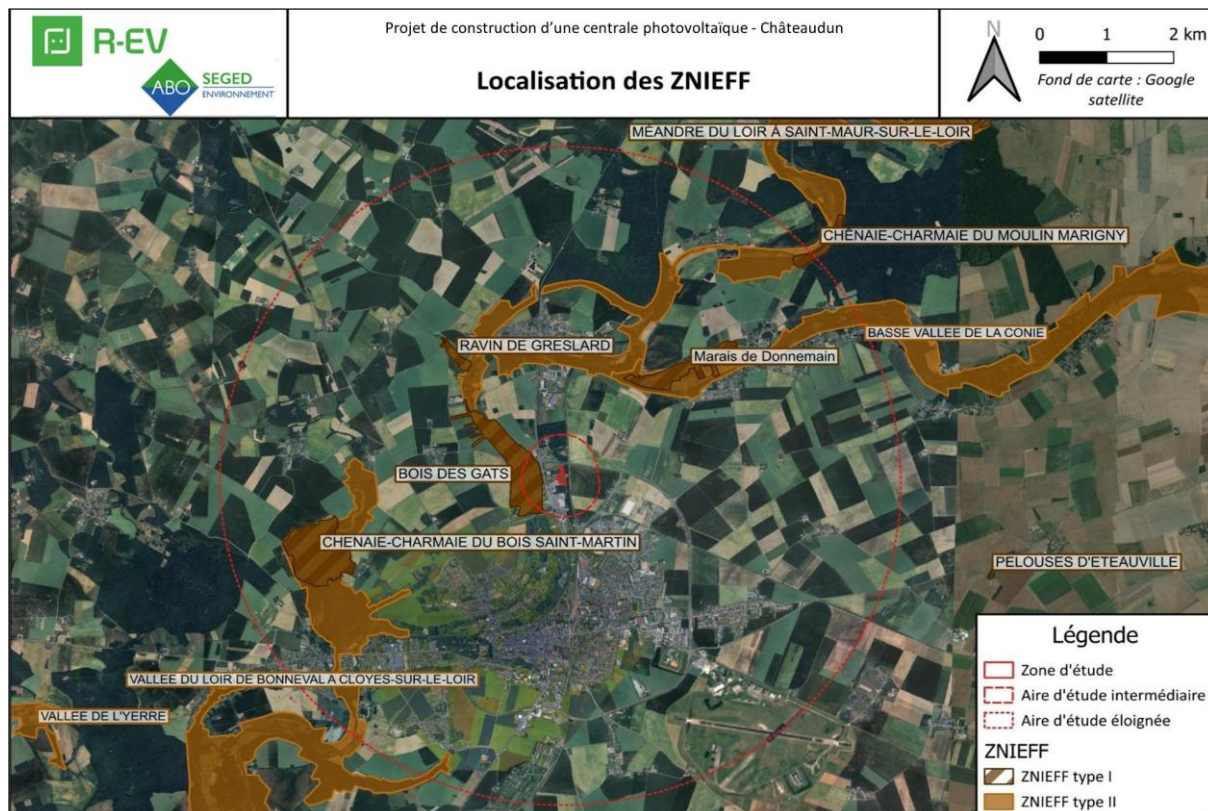


Figure 9 : : localisation des ZNIEFF

Sites inscrits et sites classés

Aucun site naturel classé est présent sur la parcelle du projet.

Un site (FR3201601) est présent au sein de l'aire d'étude éloignée à 1,5 km du projet.

Synthèse des zonages environnementaux du site du projet :

Type de zonage	Aires d'étude	Aire d'étude du projet (parcelle)	Aire d'étude rapprochée (500 m)	Aire d'étude éloignée (5km)
Arrêtés de protection de biotope		Non	Non	Non
Terrain des conservatoires d'espaces naturels		Non	Non	Oui <i>Le Corc Marbot</i>
Natura 2000		Non	Oui <i>FR2400553 (Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun) à 376 m</i> <i>FR2410002 (Beauce et Vallée de la Conie) à 75 m</i>	Non
ZNIEFF		Non	Oui <i>FR3201601 à 1,5 km</i>	Oui <i>5 de type I et 2 de type II</i>

Tableau 3 : synthèse des zonages environnementaux du projet

La parcelle identifiée comme une zone d'implantation potentielle n'est pas concernée par ces zonages.

5 ANALYSE DU SITE

5.1 Caractéristique du milieu

5.1.1 Physico-environnementaux

Occupation des sols

Le référentiel Corine Land Cover 2018, permet de cartographier les grandes entités géographiques. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les grandes échelles, il permet néanmoins de prendre connaissance de l'environnement général au droit de la zone d'étude.

D'après le référentiel Corine Land Cover, la zone d'étude est située en « Tissu urbain discontinu ».

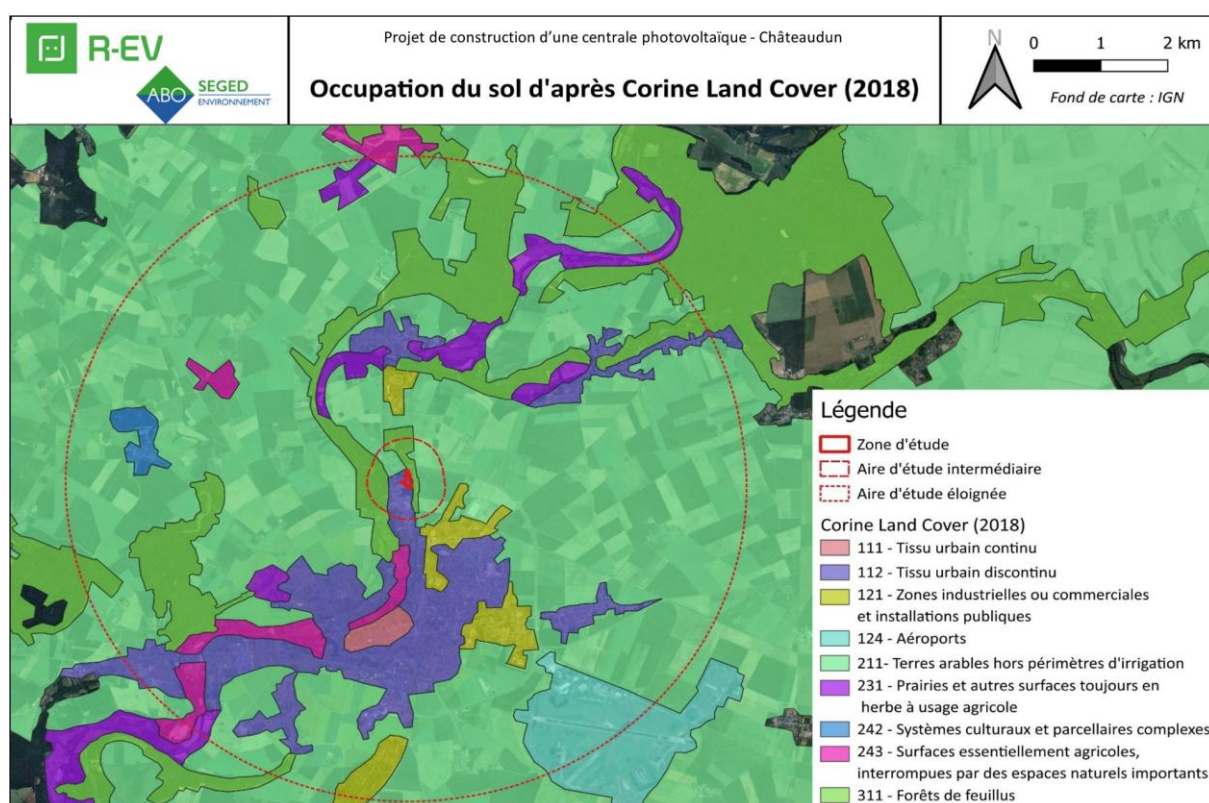


Figure 10 : Carte d'occupation des sols

Zones humides

Des zones humides sont présentes dans les aires d'étude intermédiaire et éloignées, le long des cours d'eau Le Loir et La Conie. Aucune zone humide effective n'est présente au sein de la zone d'étude. Toutefois des zones humides potentielles y sont recensées.

Les zones humides effectives et potentielles sont cartographiées ci-dessous.

Des cours d'eau sont également présents dans l'aire d'étude éloignée. Ceux-ci sont listés et cartographiés ci-dessous.

Tableau 10 : Liste des cours d'eau mentionnées au droit de l'aire d'étude éloignée

Code	Nom du cours d'eau	Distance au projet
M10-0300	La Conie	≈ 1,7 km
M1--0160	Le Loir	≈ 399 m
M1--0161	Bras du Loir	≈ 1,02 km
M1104300	La Vallée de Villarmoy	≈ 2,9 km
M1044420	La Vallée de la Terre Neuve	≈ 5 km
M1044500	La Vallée de Vilsard	≈ 4,8 km
M1104500	La Vallée de Crépainville	≈ 3,3 km
M1106500	/	≈ 923 m
M1104600	/	≈ 4 km
M1104650	/	≈ 4,4 km

Tableau 4 : synthèse des zones humides recensées

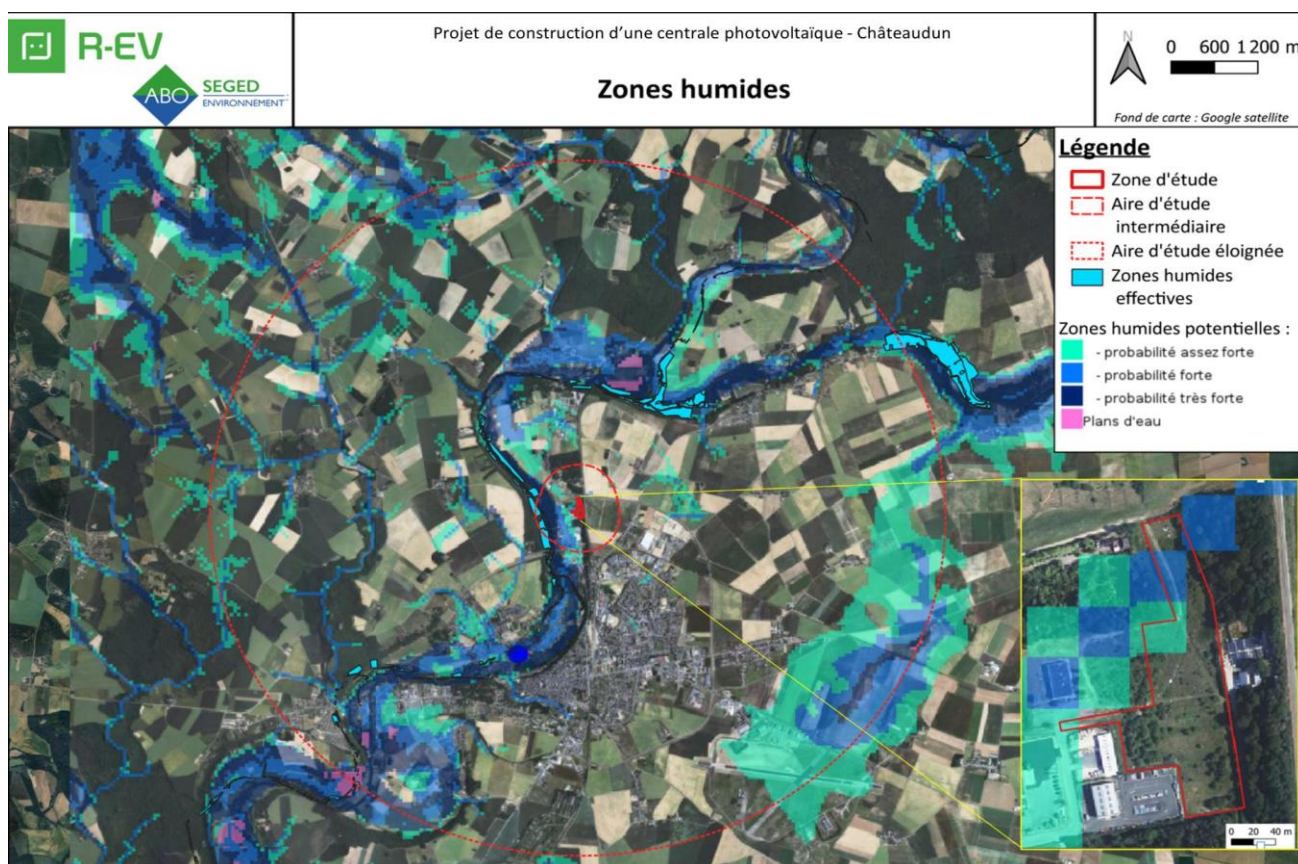


Figure 11 : Zones humides recensées

Cours d'eau

Aucun cours d'eau n'est présent dans la zone d'étude immédiate ou aire d'étude intermédiaire.

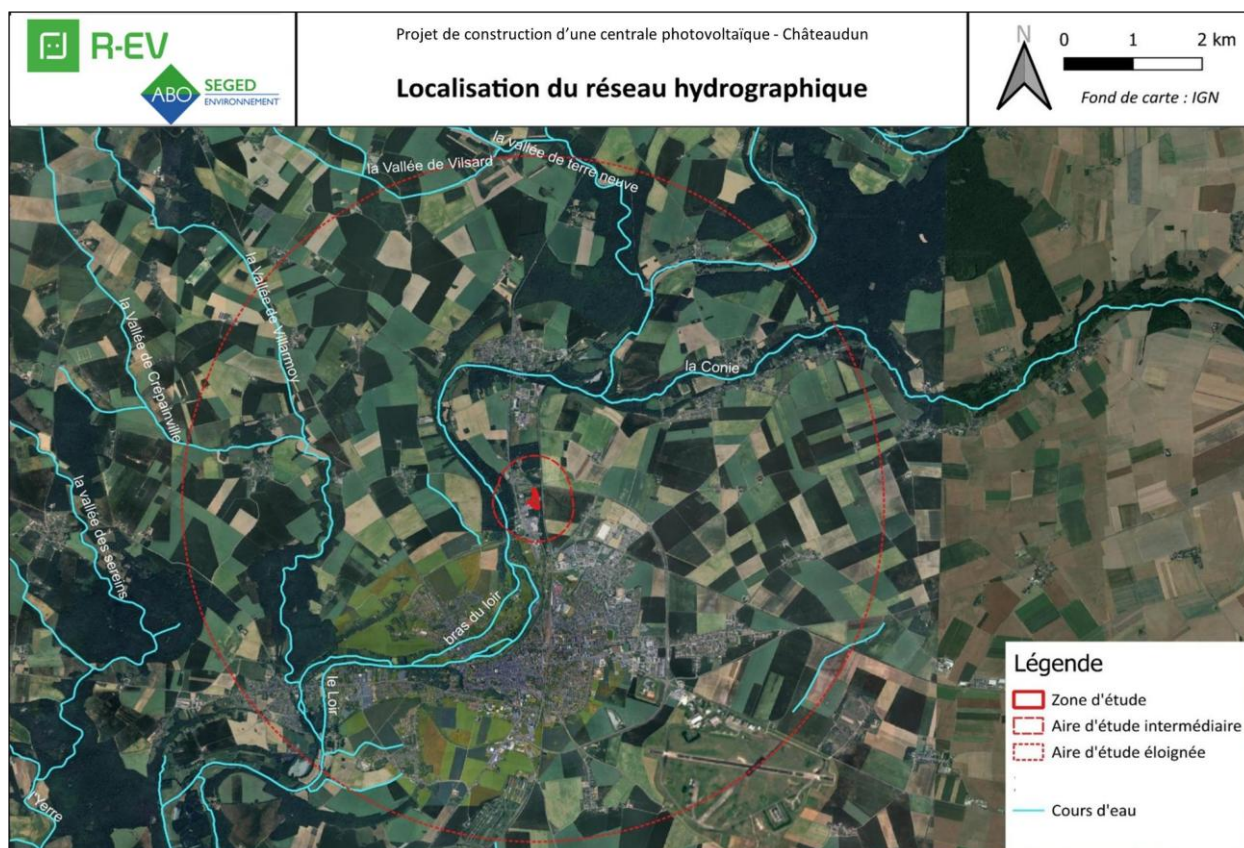


Figure 12 : Localisation du réseau hydrographique

5.1.2 Habitats et diversités biologiques

La zone d'étude se situe à proximité d'éléments paysagers associés à des fonctionnalités écologiques. Il s'agit de corridors écologiques (linéaires ou surfaciques) et de réservoirs de biodiversité.

La zone d'étude se situe à proximité de plusieurs zones de corridors diffus (boisés et humides).

La localisation des fonctionnalités écologiques identifiées au droit des aires d'étude est présentée ci-dessous.

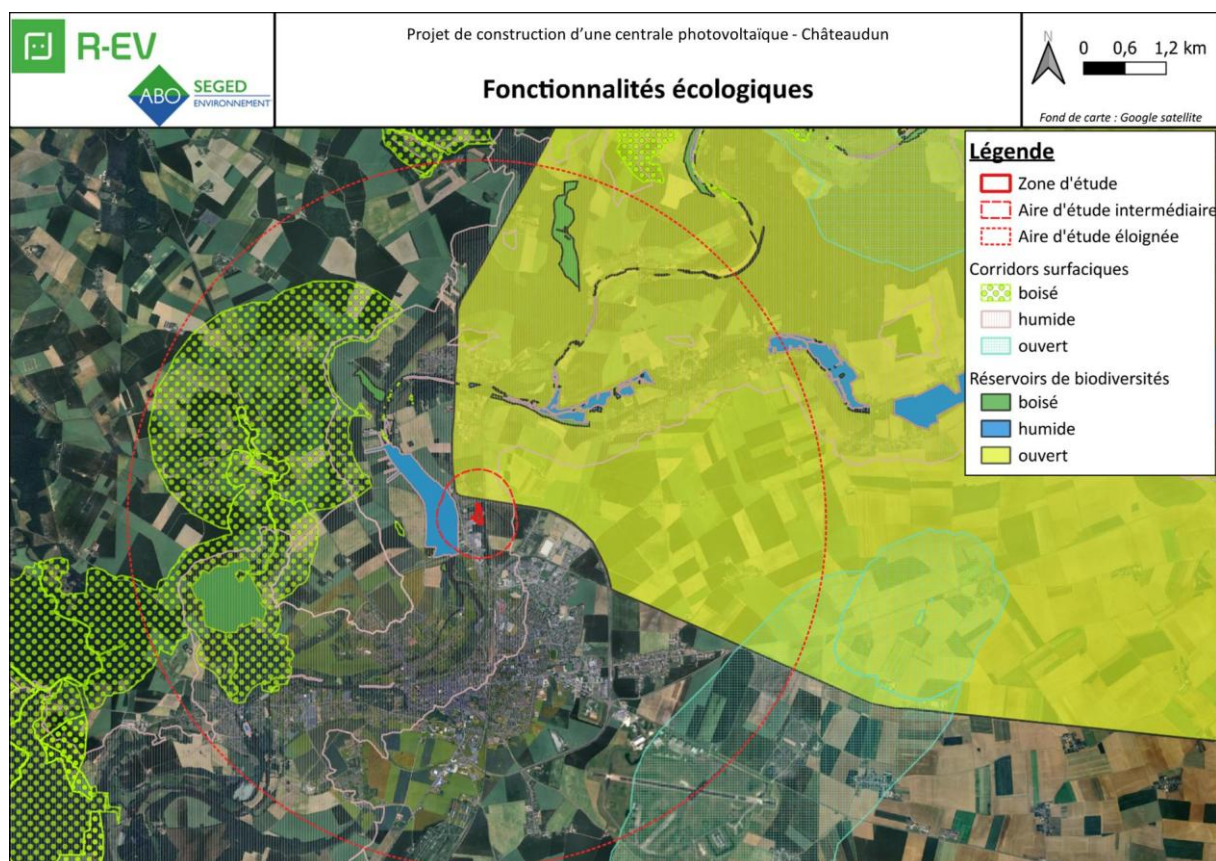


Figure 13 : Fonctionnalité écologique

Le projet de centrale photovoltaïque n'est pas situé sur une parcelle ayant une fonctionnalité écologique.

6 COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU SITE

6.1 Concernant les habitats

La prospection du 28/10/2025 a permis de recenser 5 habitats au sein de l'aire d'étude. Il s'agit majoritairement d'habitats naturels non entretenus, sur lesquels des chemins de passage sont visibles.

L'aire d'étude est composée pour moitié de prairie non gérée (**E2.7**). Cette prairie est entrecoupée de ronciers (**F3.131**) et de bosquets de type fourrés médio-européens (**F3.11**), composés majoritairement de saule marsault (*Salix caprea*).

Des fossés artificiels, hors d'eau lors de la prospection, sont également présents. Un seul se situe dans l'emprise de l'aire d'étude, la traversant d'Ouest en Est depuis le coin avec la propriété voisine, les deux autres étant respectivement le long de la limite Nord, et le long de la limite Est de l'aire d'étude.

De plus, deux espaces prairiaux de type ourlets xérothermophiles (**E5.21**) sont présents au Nord et au Sud de l'aire d'étude.

Nous pouvons noter la présence d'une zone de stockage de terre (**J6**) au niveau de la pointe à l'Ouest de l'aire d'étude.



Figure 14 : Photographies des habitats recensés au sein de l'aire d'étude

L'intégralité des habitats ainsi que leurs détails respectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Code Corine	Habitat d'intérêt communautaire	Habitats humides (Arrêté du 24 juin 2008)	Surface occupée		Enjeu local de conservation
					m²	%	
E - Prairies ; terrains dominés par des herbacées non graminéoïdes, des mousses ou des lichens							
E2.7	Prairies mésiques non gérées	-	-	-	8 577	47,6	Faible
E5.21	Ourlets xérothermophiles	34.41	-	-	1 026	5,7	Faible
F - Landes, fourrés et toundras							
F3.11	Fourrés médio-européens sur sols riches	31.81	-	Potentiel	7 092	39,3	Faible
F3.131	Ronciers	31.831	-	-	831	4,6	Faible
J - Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels							
J6	Dépôts de déchets	-	-	-	498	2,8	Nul

Tableau 5: Liste des habitats naturels recensés au sein de l'aire d'étude

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucun habitat humide n'a été recensé au sein de l'aire d'étude.

Les habitats semi naturels étant déterminés grâce à la flore, et les inventaires ayant été réalisés fin octobre, la détermination de ces habitats pourrait être amenée à évoluer. L'identification de l'habitat « ourlet xérothermophile » serait amené à changer notamment si des espèces caractéristiques de prairies calcicoles, mentionnées en bibliographie, étaient observées en période printanière et estivale.

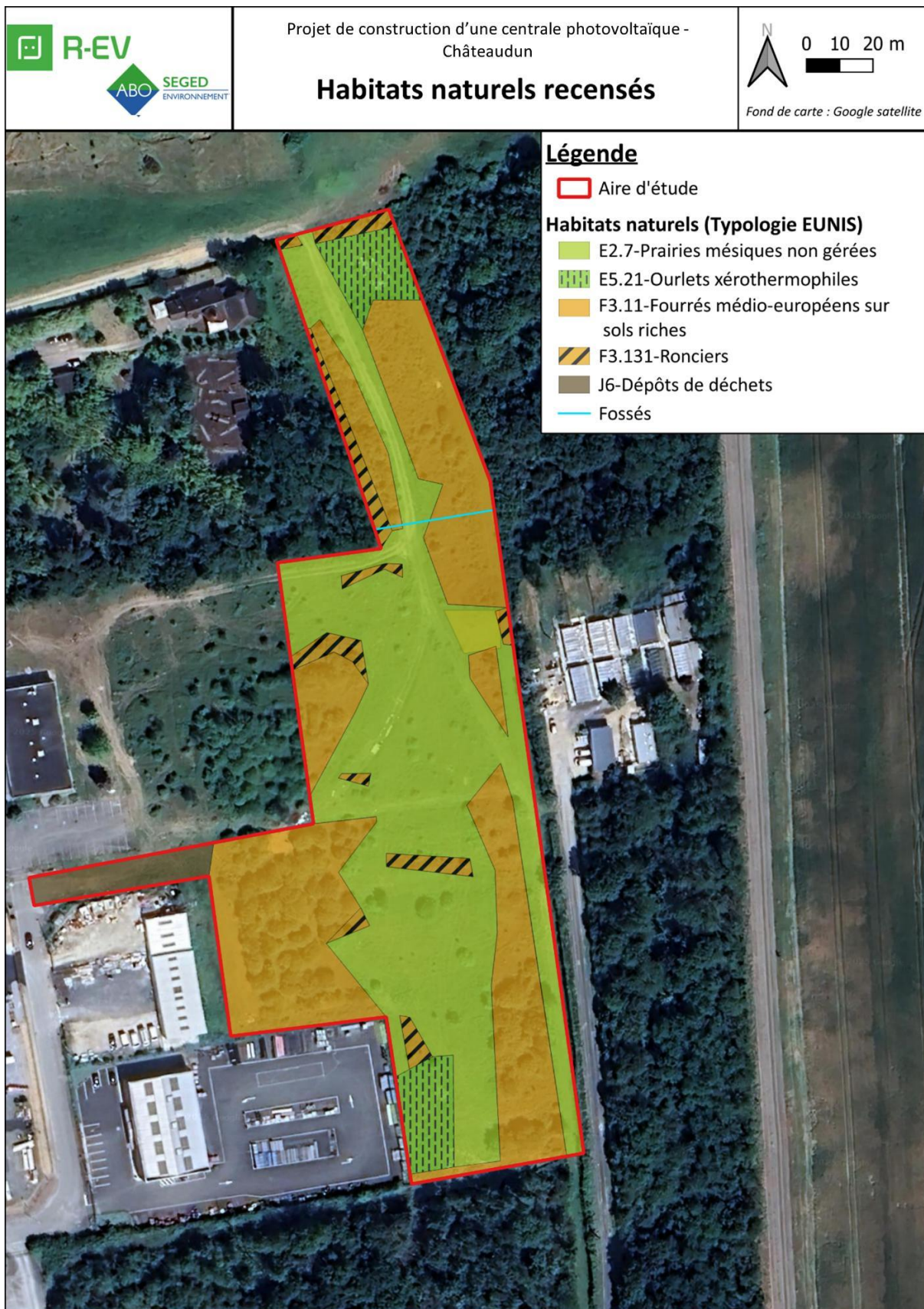


Figure 15 :Habitats naturels recensés

6.1.1 Concernant la Flore

Espèces patrimoniales

Les espèces végétales patrimoniales mentionnées dans la bibliographie sont inféodées à différents habitats : pelouses, talus herbacés, milieux humides, champs cultivés, sous-bois. Certains de ces habitats étant présents dans l'aire d'étude immédiate, il est probable d'y retrouver ces espèces.

67 espèces végétales ont été identifiées lors des relevés de terrain, parmi lesquelles 2 sont caractéristiques de zone humide et 1 est inscrite dans le PNA Plantes messicoles. Ces 3 espèces sont présentes de manière aléatoire dans la prairie non gérée, il s'agit respectivement de l'épilobe à petite fleurs (*Epolibium parviflorum*) et de la renoncule rampante (*Ranunculus repens*), et du fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*).

Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée.

Les enjeux concernant la flore au sein de la zone d'étude sont globalement considérés comme très faible.

Espèce envahissante

Une espèce exotique envahissante avérée en région Centre Val de Loire a été observée lors des prospections. Il s'agit du robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) présent au Nord-Ouest de la zone d'étude. En effet cette espèce est présente dans le boisement de la propriété voisine et se propage sur le site.

6.1.2 Concernant les Oiseaux

Ce sont **10** espèces d'oiseaux qui ont pu être recensées au cours des prospections dans l'aire d'étude. Parmi l'ensemble de ces espèces, on distingue plusieurs cortèges, chacun lié à un grand type de milieu.

Le cortège le plus représenté est celui des **milieux arborés**. On trouve majoritairement plusieurs espèces protégées communes comme le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), la Mésange charbonnière (*Parus major*) et le Pic vert (*Picus viridis*), qui utilisent le site d'étude à des fins d'alimentation. Le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*), espèce menacée au niveau national et habitant des lisières boisées et des boisements ouverts a également été contacté en alimentation au Nord du site.

6.1.3 Concernant les chiroptères

Le site d'étude représente principalement un site de chasse et de passage favorable pour les chiroptères. Situé à proximité du Loir, il représente un espace relativement préservé au sein duquel les espèces peuvent venir s'alimenter. Les lisières boisées en limite Est, peuvent représenter un couloir de déplacement. Il est à noter que le site d'étude est néanmoins situé dans une zone d'activité, semi urbanisée.

Concernant l'utilisation du site et de ses environs immédiats en tant que gîte, aucune utilisation potentielle n'a été observée sur le site. Celui-ci ne possède en effet pas d'arbre à cavités, ni de bâti favorable, ni de cavités souterraines.

6.1.4 Concernant les autres mammifères

La zone d'étude est favorable aux mammifères terrestres en constituant une zone préférentielle d'alimentation, de reproduction et de repos. De nombreux indices de présence de petite et moyenne faune (fèces, terriers, coulées de passage) ont ainsi été observés sur le site d'étude et ses abords immédiats, notamment des terriers de Lapin de garenne en limite Ouest du site.

6.1.5 Concernant les amphibiens

La zone d'étude est peu favorable à la reproduction des amphibiens avec l'absence de zones en eau sur le site lors du passage d'octobre.

Une incertitude réside au sujet des fossés et tranchées présents au sein et en limite du site d'étude. Si ces zones devaient accueillir de l'eau durant la période hivernale et printanière, elles pourraient être utilisées comme site de reproduction par certaines espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie.

6.1.6 Concernant les reptiles

La zone d'étude est favorable aux reptiles en constituant une zone préférentielle d'alimentation, de reproduction et de repos. Plusieurs tas de matériaux et de bois sont présents dans les emprises ainsi qu'à proximité et peuvent en effet être utilisés en tant que cachettes, zones de reproduction, mais également durant l'hiver en tant que zones d'hibernation.

Concernant les espèces remarquables présentes dans la bibliographie, aucune n'a été contactée.

7 MESURES ENVIRONNEMENTALES MISES EN ŒUVRE

7.1 Mesures générales

7.1.1 *Vis-à-vis des emprises et des installations de chantier :*

- Limiter au strict nécessaire les emprises ;
- Baliser les emprises du chantier de manière à prévenir toute divagation d'engin hors de la zone de travaux ;
- Respecter les limites du chantier et les zones sensibles ;
- Prévoir une zone étanche, ou bac de rétention, pour toute manipulation ou stockage de produits dangereux (hydrocarbures...) ;
- Des installations sanitaires, sans rejet sur le site, seront mises en place ;
- Le stationnement des engins devra être installé sur sol revêtu et étanche ;
- Un plan d'intervention rapide en cas de pollution accidentelle sera élaboré (modalités de récupération et d'évacuation des polluants, matériel nécessaire à l'intervention, liste des organismes à contacter en priorité...) ;
- Tout brûlage sera proscrit ;
- Procéder à la remise en état du site en fin de chantier.

7.1.2 *Vis-à-vis des potentielles nuisances associées au chantier :*

- Optimisation des déplacements des engins, notamment avec la mise en place de plans de circulation ;
- L'utilisation d'un avertisseur sonore sera réduite au strict nécessaire ;
- L'utilisation des machines et engins bruyants, notamment lors des travaux de terrassement, sera réalisée pendant les périodes les moins impactant et la vérification de leur bon état de marche sera contrôlée.

7.1.3 *Vis-à-vis des espèces et habitats :*

- Réaliser un inventaire écologique en période favorable avant le chantier
- Protéger les arbres à conserver pouvant être abîmés par les engins de chantier ;
- Informer et sensibiliser le personnel intervenant à l'aspect protection environnementale ;
- Interdire les travaux nocturnes.

7.2 Mesures spécifiques à la flore remarquable

Aucune espèce de flore remarquable n'a été observée. Toutefois des espèces patrimoniales sont présentes dans la bibliographie et pourraient potentiellement se développer dans l'aire d'étude.

De ce fait, les mesures mises en place :

- Baliser et mettre en défens les stations d'espèces patrimoniales le cas échéant ;
- Réaliser les travaux de préparation du sol pendant la période automnale ou hivernale afin de ne pas risquer d'impacter ces espèces, alors en dormance, en leur laissant la possibilité de terminer leur cycle de reproduction et dispersion ;
- Les 20 cm de surface du sol décapé pour les travaux sur les habitats prairiaux seront conservés à proximité du chantier pour pouvoir être répandu à la fin des travaux pour permettre le réensemencement du site avec la banque de graines locales et donc les mêmes espèces qu'initialement ;
- Limiter au strict minimum l'emprise des travaux afin de favoriser la recolonisation par les individus relictuels ;
- En cas de découverte/suspicion d'une espèce végétale protégée, il s'agira de baliser la station, de solliciter un écologue pour vérification de l'enjeu et de la suite à donner ; et d'obtenir l'aval de l'écologue pour la poursuite des travaux dans le secteur concerné.
- Afin de limiter les risques de pollution des sols, des sous-sols et du milieu naturel, il sera proscrit d'utiliser tout produit phytosanitaire dans le cadre de l'entretien des espaces verts.

7.3 Mesures spécifiques à la flore envahissante

Une espèce végétale invasive a été recensée : le robinier faux-acacia, *Robinia pseudoacacia*, se propageant par dispersion de graines ou par drageons, et colonisant les habitats perturbés. De plus, une espèce supplémentaire se propageant par fragmentation a été observée en limite Nord de la zone d'étude (la Renouée du Japon, *Reynoutria japonica*). C'est pourquoi les mesures suivantes sont proposées :

- Limiter au maximum dans l'espace et le temps la mise à nu de surfaces de sol, qui deviennent des terrains d'installation privilégiés pour les espèces exotiques envahissantes ;
- Évacuer tous les résidus vers un centre agréé en cas de coupe/arrachage de végétaux d'espèces exotiques envahissantes, dont *Robinia pseudoacacia*, et surveiller la zone de travaux pour éliminer d'éventuelles repousses ;
- En cas d'apport de matériaux extérieurs (blocs ou remblais par exemple), utiliser des matériaux ne contenant pas de fragments d'espèces végétales exotiques envahissantes. L'origine des matériaux utilisés doit être connue et vérifiée ;
- Nettoyer les machines et engins de chantier utilisés pour les travaux avant et après intervention par secteurs sur le chantier. À défaut d'aires dédiées, le nettoyage des pneumatiques doit se faire à minima à la pelle pour laisser la terre sur place ;
- En cas d'intervention à proximité d'espèces exotiques envahissantes, une mise en défens est recommandée pour empêcher tout risque de dissémination ;
- En cas de découverte/suspicion d'une espèce végétale envahissante, il s'agira de baliser la station, de solliciter un écologue pour vérification de l'enjeu et de la suite à donner ; et d'obtenir l'aval de l'écologue pour la poursuite des travaux dans le secteur concerné.

7.4 Mesures spécifiques aux habitats

Éviter et limiter l’emprise des zones de travaux et opérations éventuelles de débroussaillage, élagage et/ou abattage d’arbres au strict minimum, pour favoriser la recolonisation du milieu et préserver les individus relictuels.

Prévoir une remise en état des zones impactées temporairement par le chantier.

7.5 Mesures spécifiques à la faune

Au regard des données présentes en bibliographie et des observations réalisées au mois d’octobre, il convient de respecter les mesures suivantes. En effet, de nombreuses espèces peuvent être présentes dans le site et ses abords immédiats tout au long de l’année.

Adapter un calendrier des travaux évitant les impacts sur les spécimens (Travaux en période de mobilité des individus)												
Groupes/Espèces concernés												
Avifaune, Amphibiens, Chiroptères, Reptiles, Mammifères terrestres												
Objectif de la mesure												
Réduire le risque de destruction d’individus et réduire le dérangement en adaptant la période de travaux aux exigences écologiques des espèces.												
Localisation et durée de la mesure												
Durant toute la durée des travaux et sur la totalité des emprises.												
Modalités techniques												
➤ <u>Adaptation du calendrier des travaux aux périodes les moins défavorables au cycle biologique des espèces</u> La planification des travaux doit considérer les cycles biologiques des espèces à enjeux détectées, et notamment les périodes de reproduction, qui correspondent à des phases de vulnérabilité supérieure. Les interventions doivent s’opérer aux périodes les moins défavorables aux espèces à enjeu susceptibles d’être impactées par le projet. Le tableau ci-dessous résume les cycles biologiques des principaux groupes d’espèces à enjeux.												
Espèces	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Avifaune												
Reptiles / Amphibiens/ Mammifères												
Amphibiens (points d'eau)												
Chiroptères												
Insectes												
Période moindre sensibilité Période modérément sensible Période très sensible												
En considérant le cycle biologique des espèces, et la présence de site favorables à l’hibernation des amphibiens, la période la plus favorable pour réaliser les travaux afin de garantir le maintien des populations faunistique sur le site est : - <u>de mi-février à fin-mars</u>, après vérification par un écologue de l’absence d’espèces sensibles dans les points d’eau <u>et hibernacula</u> (tas de bois, débris, pierriers...) ; - <u>de mi-septembre à mi-novembre</u>, une pêche de sauvegarde devra toutefois être réalisée en amont si des pontes <u>d’amphibiens</u> sont présentes dans les points d’eau.												
Calendrier de la mesure												
Définition du calendrier en période préparatoire des travaux.												
Coûts												
Intégré au coût global des travaux.												
Responsables												
Maitrise d’œuvre / Maitrise d’ouvrage												

Dispositif de limitation des nuisances envers la faune et gestion écologique des habitats																																																			
Groupes/Espèces concernés																																																			
Amphibiens, reptiles, mammifères terrestres, insectes																																																			
Objectif de la mesure																																																			
Réduction technique en phase travaux et en phase exploitation par la mise en application d'une gestion écologique des habitats au sein des emprises.																																																			
Localisation et durée de la mesure																																																			
Sur l'intégralité des emprises du projet. - En phase travaux : opérations de débroussaillage. - En phase exploitation : entretien au sein des emprises.																																																			
Modalités techniques																																																			
En phase travaux : Opérations de débroussaillage De manière à permettre la fuite des individus mobiles et ainsi réduire les impacts associés, les opérations de débroussaillage devront être réalisées manuellement (débroussailluse à harnais). Le débroussaillage s'inscrira au cours des périodes de moindre sensibilité, entre le mois de septembre et le mois d'octobre. Il respectera une méthode douce : - o « En spirale », depuis le centre de la zone vers sa périphérie, - o « En sillons », d'une extrémité à l'autre par des allers-retours. Recommandations pour les opérations de débroussaillage (Source : www.fr.ch) En phase exploitation : entretien du site Au cours de l'entretien des emprises, les modalités de débroussaillage détaillées ci-dessous seront appliquées : - Un débroussaillage tardif sera effectué, à compter de début septembre et jusqu'à fin janvier. - Le débroussaillage sera effectué de manière à conserver une hauteur minimale de coupe de 30 à 40 cm. - Le nombre de débroussaillage sera réduit (1 à 2 par an, voire 1 tous les deux ans, selon les besoins). <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="13">Périodes de travaux autorisées</th></tr> <tr> <th>Travaux</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>J</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Débroussaillage</td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: orange;"></td><td style="background-color: orange;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: orange;"></td><td style="background-color: orange;"></td><td style="background-color: green;"></td><td style="background-color: red;"></td></tr> </tbody> </table> Période moindre sensibilité Période modérément sensible Période très sensible													Périodes de travaux autorisées													Travaux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Débroussaillage												
Périodes de travaux autorisées																																																			
Travaux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																							
Débroussaillage																																																			

Implantation de clôtures visant à empêcher la présence d'amphibiens (point d'eau à proximité et risque d'apparition de points d'eau supplémentaires sur le site en période favorable)
Groupes/Espèces concernés
Amphibiens
Objectif de la mesure
Les travaux sont réalisés sur des zones d'habitats d'amphibiens et peuvent entraîner la destruction d'individus. La mesure vise à éviter au maximum ce risque.
Localisation et durée de la mesure
Durant toute la durée du chantier et aux abords des habitats favorables.
Modalités techniques
<u>Une barrière anti-retours</u> sera mise en place en bordure des emprises travaux, afin de limiter le risque d'écrasement en phase chantier. Après débroussaillage, une clôture de 70 cm de hauteur composée de géotextile ou de géomembrane sera mise en place. Elle sera installée de manière tendue sur des piquets, enterrée sur la partie basse. Cette clôture sera soit inclinée à environ 40° vers l'extérieur de la zone de travaux, soit sera disposée droite avec un dispositif anti-retour côté milieu naturel. Des clôtures spécifiques sont également disponibles sur le marché, composées d'un maillage vert implanté sur des poteaux inclinés. Du côté de la zone de travaux, des rampes en terre de pente douce seront installées pour permettre aux <u>espèces</u> de s'échapper des terrains en chantier. Le bon état de la clôture sera vérifié tout au long des travaux.

Exemple de clôtures pour la petite faune (source : SEGED)
De plus, on évitera les stagnations d'eau (zones de dépression, ornières...) au droit des emprises chantier. Au besoin, le passage d'une lame sur les pistes de chantier permettra d'aplanir leur niveau et d'éviter toute stagnation d'eau.

Sauvetage des spécimens d'espèces d'amphibiens, de reptiles et de mammifères
Groupes/Espèces concernés
Amphibiens, reptiles, mammifères terrestres
Objectif de la mesure
Réduction technique en phase travaux par les prélèvements de spécimens, relâchés aussitôt hors des emprises travaux et dans les milieux favorables.
Localisation et durée de la mesure
Sur l'intégralité des emprises du chantier et durant toute la durée du chantier.
Modalités techniques
En amont des travaux, une personne habilitée au déplacement d'espèces protégées parcourra la zone afin de s'assurer qu'aucune espèce protégée (amphibiens, reptiles, mammifère) n'est présente sur site. Dans le cas contraire, le prélèvement des spécimens sera effectué, afin de les relâcher immédiatement hors des emprises travaux, dans des zones favorables situées à proximité immédiate. Ce sauvetage devra être opéré en période de moindre sensibilité dans le cadre d'une campagne d'extraction des tas de bois et autres sites d'hibernation et de reproduction. En complément, une campagne de pêche de sauvegarde sera réalisée en cas de découverte d'éventuelles pontes et têtards d'amphibiens dans les zones en eau. Ils seront prélevés à l'aide d'une épuisette ou d'un haveneau demi-lune par exemple, et déplacés aussitôt hors des emprises travaux dans un habitat similaire favorable. Au besoin, les pontes et têtards seront transportés transitoirement dans un récipient d'eau douce pour assurer leur survie. En cas de détection d'individus lors de la réalisation des travaux, des passages complémentaires pourront être effectués.

Adaptation de la disposition des panneaux photovoltaïques
Groupes/Espèces concernés
Chiroptères, Avifaune
Objectif de la mesure
Réduire les risques de destruction de l'avifaune et des chiroptères par collision avec les panneaux
Localisation et durée de la mesure
Intégralité des panneaux photovoltaïques
Modalités techniques
Installer les panneaux photovoltaïques avec une garde au sol minimale de 0,80 m afin de limiter l'ombrage total et maintenir des espaces fonctionnels pour la petite faune. Utiliser un revêtement matifiant sur les panneaux photovoltaïques pour réduire le risque de collisions ou de confusion visuelle pour l'avifaune et les chiroptères avec une surface en eau.

Limitation de la pollution lumineuse nocturne
Groupes/Espèces concernés
Avifaune nocturne, chiroptères
Objectif de la mesure
Limitation de la pollution lumineuse
Localisation et durée de la mesure
Sur l'intégralité des emprises du chantier, à prévoir en amont et à mettre en application de façon continue lors des phase travaux et d'exploitation.
Modalités techniques
Au regard des habitats favorables présents, il s'agira d'éviter la réalisation de travaux nocturnes ainsi que la mise en place d'un éclairage continu sur le site lors de la mise en exploitation du site. Dans le cas où l'absence d'éclairage ne pourrait être réaliser, plusieurs préconisations seront à mettre en œuvre : - Limitation du nombre de sources lumineuses implantées au strict minimum nécessaire, - Absence d'éclairage à proximité immédiate (<2m) des lisières arbustives et boisées. En cas de positionnement des sources à proximité (<5 à 10m), le faisceau d'éclairage direct ne devra pas être dirigé en direction de celles-ci, - Une utilisation de lumière de couleur chaude (jaune, orange, rouge), - Une utilisation de dispositif d'éclairage avec des angles d'éclairages orientés vers le sol.
 À proscrire  À éviter  À proscrire à proximité des lisières  Bonne luminosité

Également, une mesure de suivi sera mise en place via la réalisation d'un rapport écologique de suivi à différentes étapes de vie de la centrale (avant l'installation, pendant l'installation et durant l'exploitation).

8 CONCLUSION DU RAPPORT

La zone d'étude de la centrale photovoltaïque de Châteaudun ne s'inscrit dans aucune mesure de protection ou de réglementation. Elle est implantée au sein d'un secteur déjà anthropisé et urbanisé. Une zone industrielle se trouve à l'Ouest.

Les enjeux relevés sur le site du projet de construction d'une centrale photovoltaïque sont évalués Faibles pour les habitats, Très faibles pour la flore, Modérés à Forts concernant l'avifaune et les chiroptères, Modérés concernant les reptiles, Faibles à Modérés pour les autres mammifères, et Faibles à Forts pour les amphibiens et les insectes.

La mise en place de l'ensemble des préconisations d'évitement et de réduction énoncées dans le chapitre 6 de ce document, permettra de réduire les impacts sur l'ensemble de ces taxons à un niveau considéré non significatif.

9 ANNEXES

9.1 Annexe 1 – recueil des données

Le recueil de données a été réalisé à partir de plusieurs bases de données suivantes :

Protections ou inventaires réglementaires

- Les cartographies dynamiques thématiques de France : <https://www.geoportail.gouv.fr/> ;
- Documents relatifs aux cartes et fiches des protections ou inventaires réglementaires (ZNIEFF, ZPS, ZSC, etc.).
- Zonages réglementaires : <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique>
- Sites classés et inscrits : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/>

Occupation du sol / Habitats naturels

- DREAL : SRCE, SRADDET, etc
- Données Corine Land Cover France : <https://www.geoportail.fr/>
- Documents relatifs aux cartes et fiches des protections ou inventaires (ZNIEFF, Natura 2000, ...)

Faune et Flore

- Cartographie des espèces du Centre-Val-de-Loire : <https://natureocentre.org>
- Portail naturaliste Faune : <https://www.faune-france.org/> et sites dérivés aux échelles régionales ;
- Base de données Flore et Habitats : <https://lobelia-cbn.fr/>
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : inpn.mnhn.fr
- Base de connaissance « Statuts » (INPN) : Gargominy, O. & Régnier, C. 2023. Base de connaissance "Statuts" des espèces en France. Version pour TAXREF v16.0. PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD). <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentielEspece/bdc-statuts-especes>
- Référentiel taxonomique TAXREF (INPN) : Gargominy, O., Tercerie, S., Régnier, C., Dupont, P., Daszkiewicz, P., Antonetti, P., Léotard, G., Ramage, T., Idczak, L., Vandel, E., Petitteville, M., Leblond, S., Boulet, V., Denys, G., De Massary, J.C., Dusoulier, F., Lévêque, A., Jourdan, H., Touroult, J., Rome, Q., Le Divelec, R., Simian, G., Savouré-Soubelet, A., Page, N., Barbut, J., Canard, A., Haffner, P., Meyer, C., Van Es, J., Poncet, R., Demerges, D., Mehran, B., Horellou, A., Ah-Peng, C., Bernard, J.-F., Bounias-Delacour, A., Caesar, M., Comolet-Tirman, J., Courtecuisse, R., Delfosse, E., Dewynter, M., Hugonnot, V., Lavocat Bernard, E., Lebouvier, M., Lebreton, E., Malécot, V., Moreau, P.A., Moulin, N., Muller, S., Noblecourt, T., Noël, P., Pellens, R., Thouvenot, L., Tison, J.M., Robbert Gradstein, S., Rodrigues, C., Rouhan, G. & Véron, S. 2022. TAXREF v16.0, référentiel taxonomique pour la France. PatriNat (OFB-CNRS-MNHN).
- <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentielEspece/taxref/16.0/menu>

9.2 Annexe 2 – habitats naturels liés à la bibliographie étudiée

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Code Corine	Libellé Corine	Code Habitat d'intérêt communautaire	Libellé Habitat d'intérêt communautaire	Deter. ZNIEFF	Habitats humides Arrêté du 24 juin 2008
C1	Eaux dormantes de surface	22.1	Eaux douces	-	-	-	-
C1.222	Radeaux flottants d' <i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	22.412	Radeaux d' <i>Hydrocharis</i>	-	-	oui	-
C1.2411	Tapis de Nénuphar	22.4311	Tapis de Nénuphars	-	-	oui	-
C2.27	Végétations mésotrophes des cours d'eau à débit rapide	24.43	Végétation des rivières mésotrophes	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	oui	-
C2.3	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier	24.1	Lits des rivières	-	-	-	-
C2.33	Végétations mésotrophes des cours d'eau à débit lent	24.4	Végétation immergée des rivières	-	-	oui	-
C3.2	Roselières et formations de bordure à grands hélophytes autres que les roseaux	53.1	Roselières	-	-	oui	Humide
C3.21	Phragmitaies à <i>Phragmites australis</i>	53.11	Phragmitaies	-	-	oui	Humide
D5.2	Formations à grandes Cypéracées normalement sans eau libre	53.2	Communautés à grandes Laïches	-	-	-	Humide
D5.21	Communautés de grands <i>Carex</i> (magnocariçaies)	53.21	Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)	-	-	-	Humide
D5.24	Bas-marais à <i>Cladium mariscus</i>	53.3	Végétation à <i>Cladium mariscus</i>	7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	oui	Humide
E1.11	Gazons eurosibériens sur débris rocheux	34.11	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	-	-	oui	-
E1.2	Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	34.31	Pelouses steppiques sub-continentales	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [*sites d'orchidées remarquables]	-	-
E1.26	Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques	34.32	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	-	-	oui	Potentiel
E1.282	Pelouses sur sables calcaréo-siliceux d'Europe centrale	34.342	Pelouses sur sables légèrement calcaires	6210-37	Pelouses calcicoles continentales xériques et acidoclines sur sables	oui	-

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Code Corine	Libellé Corine	Code Habitat d'intérêt communautaire	Libellé Habitat d'intérêt communautaire	Deter. ZNIEFF	Habitats humides - Arrêté du 24 juin 2008
E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	38.1	Pâtures mésophiles	-	-	-	Pro parte
E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	38.2	Prairies de fauche de basse altitude	-	-	-	Potentiel
E2.21	Prairies de fauche atlantiques	38.21	Prairies de fauche atlantiques	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	-	Potentiel
E2.22	Prairies de fauche planitiales subatlantiques	38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes	-	-	-	Potentiel
E2.62	Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage	81.2	Prairies humides améliorées	-	-	-	Humide
E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	37.2	Prairies humides eutrophes	-	-	oui	Humide
E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	-	-	oui	Humide
E5.4	Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères	37.7	Lisières humides à grandes herbes	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnards à alpins	oui	Potentiel
E5.41	Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	37.71	Voiles des cours d'eau	-	-	oui	Humide
E5.412	Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par <i>Filipendula</i>	37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	-	-	oui	Humide
E5.43	Lisières forestières ombragées	37.72	Franges des bords boisés ombragés	-	-	-	Pro parte
F3.1	Fourrés tempérés	31.8	Fourrés	-	-	-	Potentiel
F3.1112	Fourrés à Prunellier et Ronce atlantiques	31.8112	Fruticées atlantiques <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	-	-	-	-

F3.16	Fourrés à <i>Juniperus communis</i>	31.88	Fruticées à Genévriers communs	5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	-	-
F9.2	Sausaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i>	44.92	Sausaies marécageuses	-	-	oui	Humide
F9.21	Sausaies marécageuses à Saule cendré	44.921	Sausaies marécageuses à Saule cendré	-	-	-	Humide
G1	Forêts de feuillus caducifoliés	41	Forêts caducifoliées	-	-	-	Potentiel
G1.111	Saulaies à <i>Salix alba</i> médio-européennes	44.13	Forêts galeries de Saules blancs	-	-	oui	Humide
G1.21	Forêts roveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.31	Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)	91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	oui	Humide
G1.213	Aulnaies-frênaies des rivières à débit lent	44.33	Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes	-	-	oui	Humide
G1.2132	Aulnaies-frênaies ouest-européennes à hautes herbes	44.332	Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes	-	-	oui	Humide

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Code Corine	Libellé Corine	Code Habitat d'intérêt communautaire	Libellé Habitat d'intérêt communautaire	Deter. ZNIEFF	Habitats humides - Arrêté du 24 juin 2008
G1.411	Aulnaies marécageuses méso- eutrophes	44.911	Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes	-	-	oui	Humide
G1.8	Boisements acidophiles dominés par <i>Quercus</i>	41.5	Chênaies acidiphiles	-	-	-	Potentiel
G1.84	Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols	41.54	Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols	-	-	-	Potentiel
G1.85	Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides	41.55	Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides	-	-	-	
G1.A1	Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à <i>Quercus</i> , <i>Fraxinus</i> et <i>Carpinus betulus</i>	41.2	Chênaies-charmaies	-	-	oui	Potentiel
G1.A11	Chênaies atlantiques mixtes à <i>Hyacinthoides non-scripta</i>	41.21	Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois	-	-	oui	Potentiel
G1.A12	Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	41.22	Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	-	-	oui	Potentiel
G1.A4	Forêts de ravin et de pente	41.4	Forêts mixtes de pentes et ravins	9180	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	-	Potentiel
G1.A41	Forêts de ravin médio-européennes	41.41	Forêts de ravin à Frêne et Sycomore	-	-	oui	Potentiel
G1.C1	Plantations de <i>Populus</i>	83.321	Plantations de Peupliers	-	-	-	Potentiel
G1.C3	Plantations de <i>Robinia</i>	83.324	Plantations de Robiniers	-	-	-	-
G3.F	Plantations très artificielles de conifères	83.31	Plantations de conifères	-	-	-	-
G3.F1	Plantations de conifères indigènes	83.311	Plantations de conifères indigènes	-	-	-	-
G5.8	Coupes forestières récentes	31.87	Clairières forestières	-	-	-	-
G5.85	Clairières à couvert arbustif	31.872	Clairières à couvert arbustif	-	-	-	-
H1.2	Intérieurs des grottes	65	Grottes	8310	Grottes non-exploitées par le tourisme	-	-
H1.7	Mines et tunnels souterrains désaffectés	88	Mines et passages souterrains	-	-	-	-

I1	Cultures et jardins maraîchers	82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	-	-	-	-
I1.1	Monocultures intensives	82.11	Grandes cultures	-	-	-	-
I1.5	Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	87.1	Terrains en friche et terrains vagues	-	-	-	Potentiel
I2.2	Petits jardins ornementaux et domestiques	85.3	Jardins	-	-	-	-
J1.2	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	86.2	Villages	-	-	-	-
X11	Grands parcs	85.1	Grands parcs	-	-	-	-